



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 17 juillet 2020

### **Situation des ressources en eau dans le Cher : la diminution des débits des rivières continue**

Les débits des rivières continuent leur chute, et ont dépassé de nouveaux seuils d'alerte depuis la semaine dernière et la prise du premier arrêté de restriction. Les prévisions météorologiques ne laissent pas entrevoir d'amélioration dans les jours à venir en termes de pluviométrie et les réserves souterraines montrent également des premières fragilités. Il importe pour limiter cette dégradation de prendre de nouvelles mesures de restriction des usages de l'eau.

Ainsi, par arrêté du 16 juillet 2020 a été constaté le franchissement des seuils suivants :

- seuil d'alerte simple pour la Vauvise et l'Yèvre à l'aval de Bourges,
- seuil d'alerte renforcée pour l'Aubois, l'Auron et ses affluents, le Fouzon et la Grande Sauldre,
- seuil de crise pour l'Yèvre à l'amont de Bourges.

Les restrictions sont proportionnées à la situation du bassin versant (alerte, alerte renforcée ou crise) et sont principalement les suivantes :

- pour les exploitants agricoles : restrictions horaires des prélèvements d'eau pour l'irrigation, voire interdiction dans les bassins en crise ; organisation de tours d'eau ; ou encore réduction du volume autorisé pour la saison ;
- pour les industriels : mise en œuvre du plan de limitation des prélèvements d'eau et des rejets,
- pour les collectivités : surveillance accrue du rejet des stations d'épuration, restrictions horaires d'arrosage des espaces verts, réduction des prélèvements pour l'alimentation des canaux,
- pour les particuliers : interdiction du remplissage des piscines, restrictions horaires d'arrosage des pelouses, interdiction de remplir les plans d'eau, interdiction du lavage des véhicules.

Pour plus de précisions, les arrêtés de restriction d'usage de l'eau ainsi que les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes peuvent être consultés sur le site Internet de la Préfecture du Cher :

<http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-energies-renouvelables-foret-chasse-peche/Eau/Etiage-annee-en-cours>

Le Préfet du Cher

**Contact presse  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication**

Tél : 02 48 67 18 18  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX